

Dans cette lettre, le premier ministre confirme qu'aucune modification ne sera apporté à la constitution touchant directement les Indiens et les Inuit, qui n'ait été préalablement discutée dans tous les détails avec eux. Le premier ministre a exprimé le vœu du gouvernement de discuter avec les groupes d'autochtones ces questions dont ils se soucient particulièrement, comme les droits des aborigènes, les droits conférés par traités, et l'autodétermination interne des indigènes. Il a en outre donné à entendre que le travail préparatoire sera considérable et que nombre de réunions sont prévues entre les hauts fonctionnaires et les représentants des groupes d'autochtones.

A au moins dix reprises au cours des trois ou quatre dernières semaines, j'ai entendu des députés déclarer à la Chambre que chacun des trois groupes avait reçu environ \$400,000, soit en tout plus d'un million de dollars, pour préparer leur cause, ce que je tiens à confirmer. Le premier ministre s'est ouvertement engagé à inscrire ce sujet en tête de ceux qu'il entend aborder lors de la première conférence des premiers ministres ou au nombre de ceux que le gouvernement considère comme particulièrement urgents.

Évidemment, le député sait que le gouvernement a accepté de discuter de la chose avec les provinces intéressées. Je tiens à signaler dans le projet de constitution l'article 24 qui, je le sais, constitue une déclaration à rebours et qui précise que les autochtones ne seront privés d'aucun de leurs droits en raison

L'ajournement

de la nouvelle constitution. Si mon bon ami souhaite formuler quelques propositions, il devrait le faire dans le cadre du comité de la constitution. Comment voudrait-il rédiger le texte de l'article 42? Qu'entend-il faire des problèmes précis que le gouvernement est en mesure de régler? Quel est le point de vue du député au sujet du problème de l'île de Vancouver ou des réclamations des Micmacs à Terre-Neuve? Quel est son point de vue à propos des quatre réclamations touchant les territoires du Nord-Ouest, de la réclamation touchant le Nord de l'Ontario, ou des trois réclamations touchant le Québec?

Le député prétend que nous ne traitons pas la question avec sérieux; or je crois quant à moi qu'il manifeste sa préoccupation sans toutefois proposer de solutions. Nous devons nous arrêter et examiner chacune des solutions qui ont été préconisées. Ce sont des solutions qu'il faut proposer et non pas les mêmes questions qu'il s'agit de poser jour après jour. Le gouvernement prend la question au sérieux et tente de la régler.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)